



Commune de
Prix-lès-Mézières

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à la restauration scolaire.
Il comporte un règlement intérieur et une « **charte de vie et de bonne conduite** » que nous vous invitons à consulter avec votre enfant.

Merci de nous retourner, après les avoir complétés, le bulletin d'inscription et la fiche médicale (à photocopier si inscription de plusieurs enfants), accompagnés du premier règlement correspondant au minimum à la première semaine de fréquentation à la cantine.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Bruno DEDION.





CHARTRE DE VIE ET DE BONNE CONDUITE A LA CANTINE...



Me mettre en rang et traverser la cour en marchant à l'appel du service de la cantine.

Essayer mes pieds sur le tapis, rentrer dans le calme sans bousculade.

Etre poli, respecter le personnel de cantine et mes camarades.

Je dis : « bonjour, s'il vous plaît, merci ! »

Aller aux toilettes, tirer la chasse d'eau et laisser les lieux propres. Me laver les mains avant de manger.

M'installer correctement à table.

Gouter à tout. Manger proprement.

Parler calmement pendant le repas et uniquement aux enfants de ma table.

Lever le doigt pour demander quelque chose ou de l'aide.

*Je suis grand : j'empile les assiettes vides,
je regroupe les verres et couverts en fin de repas.*

Laisser ma table propre.

Ranger ma chaise sous la table avant de sortir.

Quitter tranquillement la cantine après autorisation.

Courir pour entrer à la cantine.
Bousculer mes camarades pour arriver le premier.

Insulter les adultes ou les camarades.
Ne pas dire de gros mots.
Cracher et mordre.

Me lever et me déplacer pendant le repas.
Aller aux toilettes sans autorisation.

Jouer avec les couverts.
Jouer avec la nourriture et avec l'eau.
Jeter ma serviette à terre ni des aliments.

Crier, ni parler trop fort.

Si je ne respecte pas ces règles
Je suis changé de place.

Si je continue,
J'aurai un avertissement.
Mes parents seront prévenus et convoqués.

Pour aller manger,

Je peux me ranger avec le copain de mon choix en respectant les règles.

A la cantine,

J'ai le droit d'avoir la quantité adaptée.

Je peux redemander un plat s'il en reste.

Je peux parler tranquillement,
plaisanter sans chahut avec mes camarades,
me divertir et me détendre avant la classe.

**Si je rencontre un problème,
je peux en parler
au personnel présent.**



REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Le présent règlement régit le fonctionnement du restaurant scolaire. Il est complété en annexe par la charte de vie et de bonne conduite.

La cantine est un service facultatif, organisé au profit des enfants. Ce service a une vocation sociale mais aussi éducative. Sa mission première est de s'assurer que les enfants accueillis reçoivent des repas équilibrés dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale.

Ouverture de la cantine et organisation :

Le service de restauration scolaire fonctionne pendant les périodes scolaires.

Deux services sont organisés si les conditions sanitaires le permettent :

- * De 11h30 à 12h20 pour les enfants des classes maternelles.
- * De 12h30 à 13h20 pour les enfants du primaire.

Modalités d'inscriptions :

Le dossier d'inscription comprend :

- Un exemplaire du règlement intérieur et de la « charte de vie et de bonne conduite ».
- Un bulletin d'inscription à signer par les parents et leur(s) enfant(s) après avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte de vie et de bonne conduite.
- Une fiche médicale.

Afin de nous permettre d'avoir des informations à jour, un dossier d'inscription doit être complété pour chaque année scolaire et retourné en Mairie au minimum une semaine avant que l'enfant ne fréquente la cantine, accompagné du règlement (aucun dossier ne pourra être validé sans le règlement correspondant).

Règlement :

En plus du dossier d'inscription, il vous appartient de commander et payer le repas de votre(vos) enfant(s) par avance. Vous pouvez effectuer ce règlement par virement, chèque, carte bancaire, éventuellement en espèces.

Vous avez ainsi la possibilité de procéder au paiement des repas pour une période de 15 jours, un mois ou plus, à votre convenance.

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc ..)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	08000	00002000315	07

Domiciliation
TPCHARLEVILLE

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1080	0000	0020	0031	507
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte :
MAIRIE PRIX LES MEZIERES
REGIE DE RECETTES
1 RUE D'EVIGNY

00800 PRIX LES MEZIERES

*** En cas d'utilisation occasionnelle, prévenir au minimum 48H à l'avance.**

*** En cas d'absence non justifiée (certificat médical), le repas payé à l'avance ne pourra être reporté sur une période ultérieure ou à défaut remboursé.**

Les parents s'engagent à prévenir la Mairie dans les meilleurs délais.

Contact Mairie : Manon SQUVIDEN - 03.24.57.04.92 – accueil@prix-les-mezieres.fr

Surveillance et responsabilité :

La surveillance est assurée par le personnel municipal, placé sous l'autorité du Maire. Sa responsabilité ne s'exerce que dans l'enceinte de la restauration scolaire et pendant les heures d'ouverture. Le personnel de surveillance prend en charge les enfants à la fin de la classe à 11h30 jusqu'au retour dans la cour de l'école à 13h20.

Les parents sont tenus d'expliquer à leur enfant le comportement attendu pendant le temps de restauration scolaire.

Les enfants sont tenus de respecter les règles ordinaires de bonne conduite et de vie en société.

La commune décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets de valeur (bijoux, montre, billets...)

Comportement et incivilités

Le non-respect des règles de savoir-vivre et de la charte de vie et de bonne conduite entrainera les conséquences suivantes :

- Avertissement écrit aux parents par le Maire.
- En cas de récidive, convocation par le Maire de l'enfant avec les parents ou responsables légaux en présence d'un agent de restauration et de garde.
- Si aucune amélioration n'est constatée, une exclusion temporaire (une semaine) pourra être prononcée par le Maire, en concertation avec ses adjoints.
- L'exclusion définitive, même si elle ne peut être envisagée qu'en dernier recours, peut-être prononcée par le Maire en concertation avec ses adjoints.
- Cette exclusion définitive n'est valable que pour l'année scolaire en cours.

Si un enfant rencontre un problème avec les autres enfants, il en informe le personnel chargé de la surveillance.

Il est interdit d'introduire des objets dangereux dans l'enceinte de la cantine ainsi que d'utiliser tout matériel électronique (console de jeux, téléphone portable...)

Sécurité des enfants

PPMS : Dans le cadre du plan de mise en sécurité des enfants, des exercices auront lieu en milieu et fin d'année (exercice incendie, confinement, par exemple)

Accidents : En cas d'urgence, l'enfant malade ou accidenté sera conduit au Centre Hospitalier par l'ambulance SAMU de Charleville-Mézières, sous réserve de l'autorisation des parents (fiche ci-jointe à signer). La famille sera prévenue dans les meilleurs délais par le personnel communal.

Médicaments : Il est recommandé aux familles de ne pas envoyer les enfants à la cantine avec des médicaments. En cas de traitement obligatoire, les parents voudront bien en aviser la Mairie et fournir l'ordonnance correspondante.

Allergie : Nous communiquer la ou les allergie(s) connue(s) de votre enfant et la conduite à tenir. Les parents sont tenus d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour tous les régimes alimentaires particuliers.

Assurances : Il est vivement recommandé aux parents d'assurer leurs enfants.

Nom Prénom (du responsable de l'enfant) :

.....
Adresse :

Code Postal, Ville :

Tél :

Mail :

Inscrit au service de restauration scolaire l' (les) enfant(s) suivant(s)

Enfant(s) concerné(s)	Date de naissance	Classe fréquentée

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et consulté avec mon (mes) enfant(s) la charte de vie et de bonne conduite.

Fait à Prix-lès-Mézières, le

Signature
(précédée de la mention « LU ET APPROUVE »)

Signature éventuelle du(des) enfant(s).

FICHE MEDICALE

MEDECIN TRAITANT DE VOTRE ENFANT :

Adresse :

Tél :

ALLERGIES :

Alimentaire*

Médicamenteuse

Autre

Précisez

- la cause de l'allergie:.....

- Ses signes cliniques (rougeurs, gonflements, etc.) :.....

.....

.....

- la conduite à tenir (premiers soins) :

.....

.....

PROBLEMES DE SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

Indiquez ci-après les éventuelles difficultés de santé de votre enfant (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération....) en précisant les précautions à prendre le cas échéant :

.....

.....

.....

.....

AUTORISATION MEDICALE

Si mon enfant est malade ou victime d'un accident, nécessitant des soins particuliers urgents,

Je soussigné,

responsable légal de l'enfant :

autorise la Commune à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale,...) rendues nécessaires par l'état de santé de celui-ci.

Fait à Prix-lès-Mézières, le :

Signature du responsable légal,

Indiquer un (ou deux) numéro(s) de téléphone où l'on peut vous joindre rapidement :

.....

.....

.....

****En cas d'allergie alimentaire et de régime spécial, établir un Projet d'Accueil Individualisé.***